

Le reste à charge en audioprothèse

Richard Darbéra,
Rapport pour l'Observatoire citoyen du reste à charge
20 novembre 2014.

Introduction.....	1
Des malentendants sous-équipés	1
L'Observatoire citoyen des restes-à-charge en santé	2
La dispersion des prix	4
Les composantes du prix des audioprothèses	4
Une profusion de marques et de modèles	4
Les gammes.....	7
Volumes et prix par enseignes.....	8
Les remboursements	11
Le remboursement par la caisse nationale d'assurance-maladie.....	11
Remboursement par les complémentaires santé.....	14
La CMUC.....	15
Encadré : Histoire de la base de remboursement des appareils auditifs	16
Conclusion	17

Introduction

Des malentendants sous-équipés

Les malentendants français sont sous-équipés en matière de prothèses auditives. C'est ce qui ressort de plusieurs études. La première de ces études, à laquelle nous avons contribué, est celle publiée¹ par la DREES, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de la Santé, en 2014. Les résultats de cette étude sont reproduits dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 – Taux d'équipement en prothèses auditives selon le niveau de limitation fonctionnelle auditive

	LFA* Moyenne	LFA Grave	Très grave ou surdité complète	Total : Déficience auditive moyenne à très grave
Porte un appareil auditif	637 772	349 402	119 986	1 107 160
N'en porte pas mais dit en avoir besoin	1 080 765	725 802	166 253	1 972 820
Taux de satisfaction des besoins exprimés	37%	32%	42%	36%
Effectif total estimé	3 473 962	1 600 090	358 579	5 432 631
Taux d'équipement des déficients auditifs	18%	22%	33%	20%

Champ : Ensemble de la population vivant à domicile et en institution

Note : * LFA = limitation fonctionnelle auditive

Source : 6 millions de malentendants n°10 | Juillet 2013, p. 10, d'après Enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages et institutions, INSEE

À l'époque de l'enquête handicap santé, en 2008-2009, un peu plus d'un million de personnes en France étaient équipées de prothèses auditives mais près de 2 millions, qui n'en avait pas, estimaient en avoir besoin.

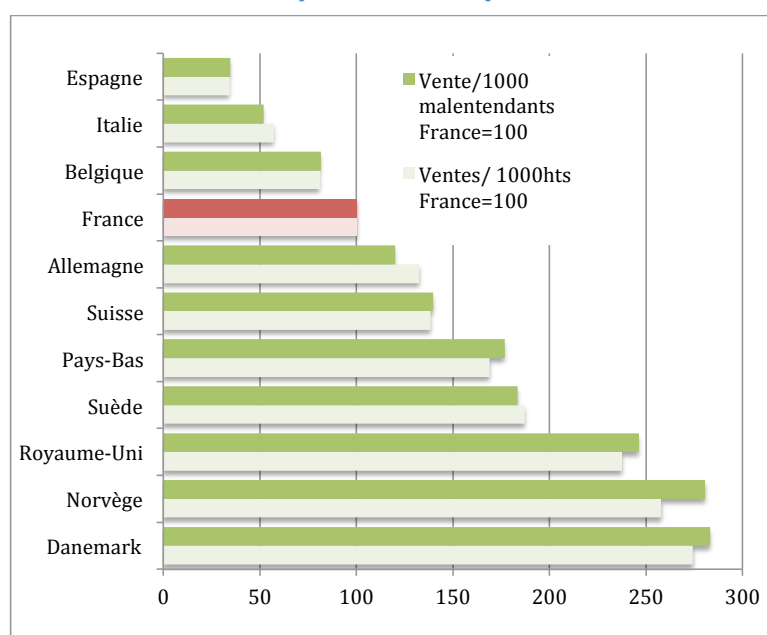
Qu'en est-il dans les autres pays européens ? Comme il n'existe que très peu d'études comparables à celles de la DREES, l'approche la plus solide pour répondre à cette question consiste à rapporter le nombre d'appareils vendus chaque année à la population du pays. Ces chiffres sont très précis car ils sont fournis directement par les fabricants. C'est ce que nous avons fait dans la figure ci-dessous. Pour avoir

¹ Haeusler, De Laval, Millot, *Étude quantitative sur le handicap auditif à partir de l'enquête "Handicap-santé"*, Série Études et Recherches, n° 131, DREES, août 2014, 156 p.

une échelle des différences avec la France, nous avons rapporté ces nombres à l'indice 100 pour la France.

La différence que l'on remarque entre la France et l'Allemagne pourrait s'expliquer largement par une pyramide des âges très différente : il y a proportionnellement plus de personnes âgées en Allemagne qu'en France. Comme la prévalence de la déficience auditive croît fortement avec l'âge, il est normal qu'il y ait plus de ventes d'audioprothèses en Allemagne qu'en France. Si l'on veut mesurer l'effet des politiques d'appareillage, il est donc nécessaire d'en tenir compte. C'est ce que nous avons fait en estimant la population malentendante des pays de notre échantillon pour rapporter le nombre de prothèses vendues à cette population. La base de données européenne Eurostat donne des chiffres de populations détaillés par classes d'âge. Nous avons appliqué à chacune de ces classes d'âge les taux de prévalence des surdités moyennes à très graves enquêtés en France par l'INSEE. Rapporté à la population malentendante l'écart entre la France et l'Allemagne sur les nombres de prothèses vendues se réduit à 20 %. En revanche, l'écart avec l'Angleterre et la Norvège s'accroît : les malentendants anglais et norvégiens consomment deux fois et demi à trois fois plus d'audioprothèses que les malentendants français. Il est vrai que dans ces pays les services sociaux dispensent les prothèses gratuitement ou à un prix symbolique. On notera aussi que le Danemark est la patrie de 3 des 6 multinationales qui fabriquent des appareils.

Figure 1 - Indice des ventes d'audioprothèses en 2011 par milliers d'habitants, France=100



Source : Source : *6 millions de malentendants* n°10 | Juillet 2013, p. 11, calcul de l'auteur d'après :
 — Ventes : Audio infos n° 173, Juillet - Août 2012, p.22 & Audio Info (brève du 8/3/2013) pour Royaume Uni
 — Population 2012 par classe d'âge : Eurostat
 — Prévalence des surdités moyennes à très graves par âge: Enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages et institutions, INSEE

L'explication principale de ces disparités tient au reste à charge, c'est-à-dire, la dépense qui reste à la charge du patient après les remboursements des services sociaux et des assurances.

L'Observatoire citoyen des restes-à-charge en santé

Le reste à charge en audioprothèse est un des domaines d'étude de l'Observatoire citoyen des restes-à-charge en santé, une initiative mise en place par l'association Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS), le magazine *60 Millions de consommateurs* et la société Santéclair. À partir du Sniiram, le Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie, l'Observatoire citoyen a constitué un tableau de bord. La société Santéclair a également fourni un échantillon de 4 205 devis portant sur 7 447 appareils. Il s'agit de devis adressés par des assurés qui sont bénéficiaires des complémentaires clientes de Santéclair pour connaître leur reste à charge s'ils achètent hors réseau.

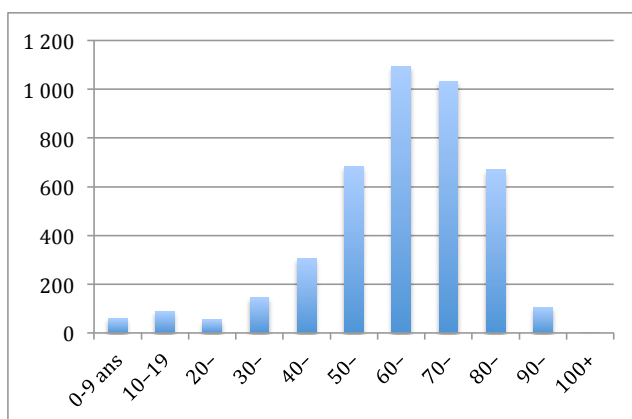
C'est principalement à partir de ces deux sources que nous avons travaillé.

L'échantillon des devis

L'échantillon des devis ne prétend pas être représentatif de l'ensemble des appareils vendus ni des prix pratiqués sur le territoire. Il couvre cependant l'ensemble des départements français et près de 2000 magasins.

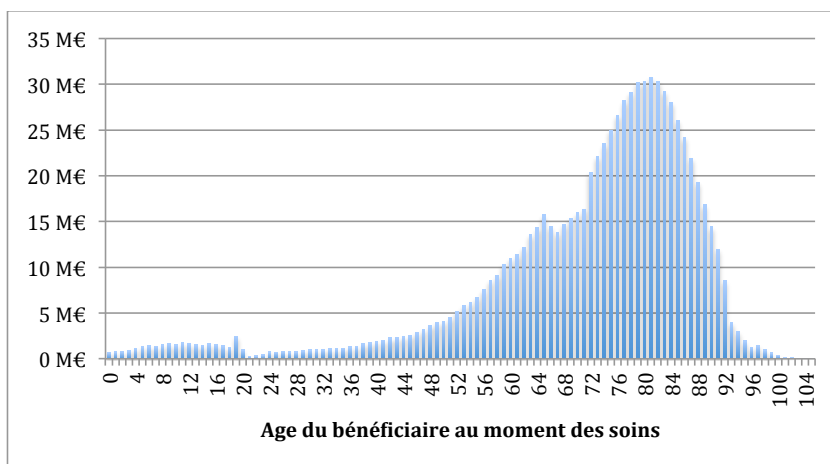
La distribution des patients par classe d'âge passe par un sommet entre 60 et 80 ans. On peut voir dans le graphique ci-dessous un sommet secondaire juste avant 20 ans. Comme nous le verrons plus loin, la chute des achats qui suit ce sommet s'explique par le quadruplement du reste à charge à partir de 20 ans.

Figure 2 - Distribution des patients de l'échantillon par classe d'âge.



Il est intéressant de comparer cette distribution avec celle de la base Sniiram de la Sécurité Sociale. Malheureusement, en regroupant les données par classe d'âge le tableau de bord de l'Observatoire cache des effets de seuil révélateurs liés au reste à charge. Ces effets de seuil ont été mis en évidence par l'exploitation que l'UNSAF, le syndicat des audioprothésistes, a faite de la base Sniiram. Nous reproduisons son graphique ci-dessous.

Figure 3 - Montant de la Dépense « Appareils électroniques de surdit  (Chapitre 3) » en 2012 en fonction de l'âge du b n ficiaire au moment des soins.



Note : Total de la d pense = 822 877 925  

Source : exploitation de la base Sniiram par l'Unsaf. <http://www.unsaf.org/site/l-unsaf/les-syntheses-de-l-unsaf.html>

Ce graphique montre deux effets de seuil importants : le seuil des 20 ans quand la base de remboursement prise en compte par la S curit  Sociale passe de 1400  ²   199,71   et le seuil de la soixantaine quand en partant   la retraite les travailleurs perdent une partie de la couverture de leur assurance compl mentaire, ce qui se traduit par un renoncement ou une remise   plus tard de l'achat de proth ses.

Plus des 3/4 des achats se font en  quipement binaural, dans la grande majorit  des cas avec des appareils identiques.

² Pour la classe D, la plus vendue.

Tableau 2 – Répartition des devis entre type d'équipement.

Type d'équipement	Nombre de devis
Binaural	3 242
— dont même appareil	3 207
Monaural	963
Total	4 205

L'analyse de cet échantillon est très riche d'enseignements sur les prix pratiqués et sur un certain nombre de facteurs potentiellement explicatifs.

La dispersion des prix

Les composantes du prix des audioprothèses

Le prix auquel les audioprothésistes vendent un appareil comprend le prix de l'appareil lui-même et son embout, mais aussi le coût de son adaptation aux restes auditifs du patient et le coût du suivi prothétique (réglages, nettoyages, renouvellement des accessoires lors des deux visites annuelle imposées par la réglementation), tout au long de la durée de vie de l'appareil, dans la plupart des cas entre 4 et 8 ans. Le devis normalisé instauré par l'arrêté de 2008³ impose à l'audioprothésiste de stipuler séparément le prix de l'appareil et celui de la « prestation d'adaptation indissociable » qui inclut un « un suivi prothétique régulier et un contrôle permanent de l'appareil ».

Dans l'analyse qui suit, nous ne nous sommes intéressés qu'au prix global tel qu'il apparaît sur le devis. Comme la composante principale de ce prix est le coût du service que représente l'adaptation et le suivi, cette analyse est incomplète car ne dit rien de la qualité du service rendu. On comprend aisément qu'il est facile à un audioprothésiste d'offrir un prix très bas s'il bâcle le service.

Il faut également noter que les prix pratiqués par les audioprothésistes sont liés à l'appareil et non au patient. Cela veut dire qu'il s'opère une péréquation entre d'une part les cas faciles qui demandent peu de réglages et un suivi avec des visites très espacées, et d'autre part les cas difficiles pour lesquels de nombreuses visites sont nécessaires. Mais il est vrai aussi que, toutes choses égales par ailleurs, les appareils les plus chers demandent généralement des réglages plus longs.

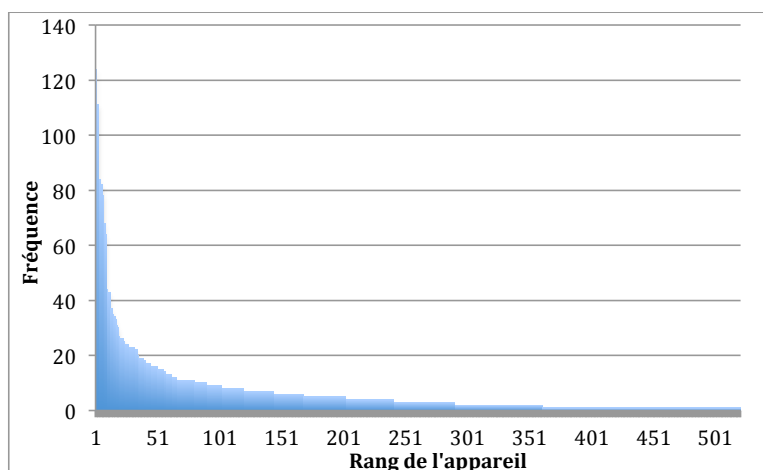
Une profusion de marques et de modèles

Dans notre échantillon de près de 7500 appareils vendus on trouve 521 modèles différents dont 165 ne figurent que sur un seul devis, c'est dire la grande variété des modèles mis sur le marché. Leurs prix s'échelonnent de 350 à 4 350 € avec un prix moyen de 1 554 €⁴. Il est intéressant de voir dans quelle mesure le même appareil peut être vendu à des prix différents. Pour cela il est nécessaire de trouver des modèles qui ont été vendus en nombre suffisant d'exemplaires. Le graphique ci-dessous montre le classement en fréquence des appareils vendus dans notre échantillon. Ces fréquences s'étalent de 124 exemplaires pour l'appareil le plus vendu, le Siemens Pure Micon 5/Mi5, à un seul exemplaire pour les 165 appareils les plus rares.

³ Arrêté du 31 octobre 2008 fixant le modèle du devis normalisé d'appareillage auditif

⁴ Avec un écart-type de 385 €

Figure 4 – Classement en fréquence des appareils vendus



Le premier constat de l'analyse est l'incroyable dispersion des prix pratiqués sur le même appareil. Dans l'analyse qui suit, pour équipement binaural identique, le prix unitaire n'est compté qu'une fois. Le tableau ci-dessous rend compte de la dispersion des prix pour les six modèles les plus fréquemment représentés dans notre échantillon.

Tableau 3 – Dispersion des prix pour les six modèles les plus fréquents de l'échantillon

Modèle	Nombre	Prix moyen	Maximum	Minimum	Écart type	Écart type
Siemens Pure Micon 5/Mi5	124	1 626 €	2 065 €	1 001 €	267 €	16%
Phonak Audeo Q70	111	1 615 €	2 350 €	930 €	221 €	14%
Siemens Pure Micon 7/Mi7	111	1 819 €	2 920 €	1 125 €	334 €	18%
Phonak Bolero Q50 M/P	84	1 423 €	3 100 €	867 €	370 €	26%
Phonak Audeo Q50	82	1 463 €	2 435 €	1 014 €	200 €	14%
Siemens Pure Micon 3/Mi3	82	1 467 €	2 050 €	890 €	236 €	16%
Total	594	1 584 €	3 100 €	598 €	312 €	20%

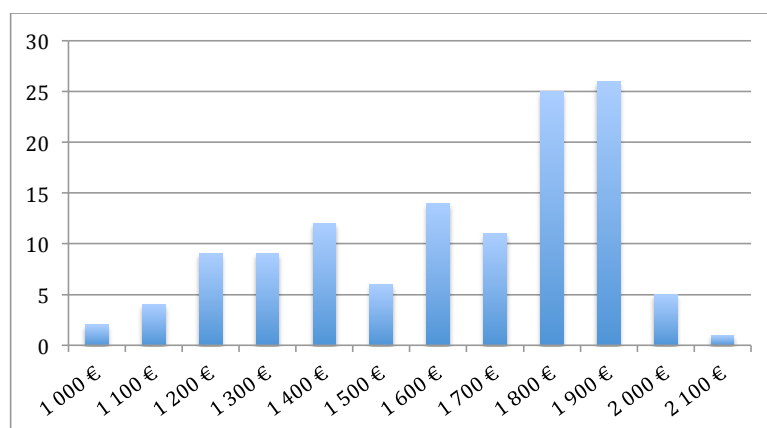
Note : Pour équipement binaural identique le prix unitaire n'est compté qu'une fois

Nous avons illustré cette dispersion dans les quelques graphiques ci-dessous.

Les prix du Siemens Pure Micon 5/Mi5

La dispersion des prix du Siemens Pure Micon 5/Mi5 se situe dans la moyenne avec un écart type de 238 €. Sa distribution ne suit pas une loi statistique standard. Elle présente en effet deux vagues, la première autour de 1350 €, la seconde autour de 1850 €. C'est ce que montre le graphique ci-dessous.

Figure 5 – Distribution des prix du Siemens Pure Micon 5/Mi5



Note : Pour équipement binaural identique le prix unitaire est compté une fois

Cette dispersion s'explique peut-être par la politique des enseignes. C'est ce que suggère le tableau ci-dessous. On notera cependant qu'à l'intérieur d'une même enseigne, les prix varient d'une région à l'autre, c'est le cas, en particulier pour les enseignes qui regroupent des indépendants.

Tableau 4 – Prix moyen du Siemens Pure Micon 5/Mi5 selon l'enseigne.

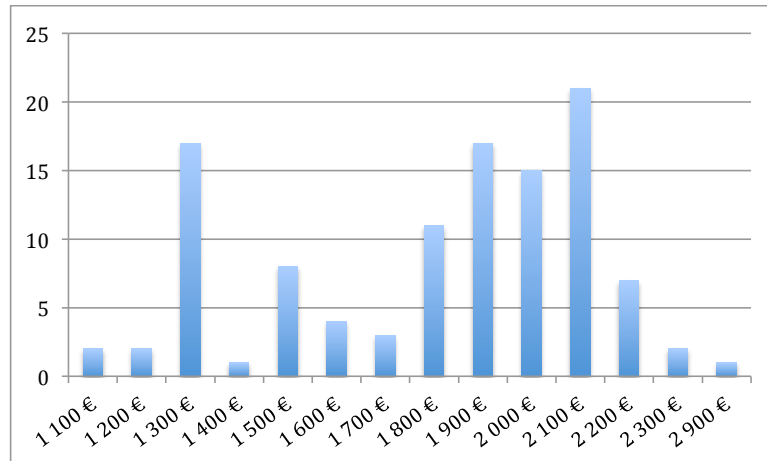
Enseigne	Nombre	Prix moyen
Optical Center	8	1 350 €
Audition Mutualiste	13	1 456 €
Audition Conseil	11	1 702 €
Amplifon	17	1 811 €
Ensemble	124	1 626 €

Note : Pour équipement binaural identique le prix unitaire n'est compté qu'une fois

Les prix du Siemens Pure Micon 7/Mi7

On observe le même phénomène, mais de façon plus marquée, dans le cas des prix du Siemens Pure Micon 7/Mi7.

Figure 6 - Distribution des prix du Siemens Pure Micon 7/Mi7



Note : Pour équipement binaural identique le prix unitaire n'est compté qu'une fois

Là aussi, la dispersion semble résulter d'une politique des enseignes.

Tableau 5 - Prix moyen du Siemens Pure Micon 7/Mi7 selon l'enseigne.

Enseigne	Nombre	Prix moyen
Afflelou Acousticien	6	1 202 €
Optical Center	11	1 402 €
Mutualiste	9	1 685 €
Entendre	9	1 714 €
Audition Conseil	10	1 907 €
Audionova	8	2 002 €
Amplifon	18	2 067 €
Ensemble	111	1 819 €

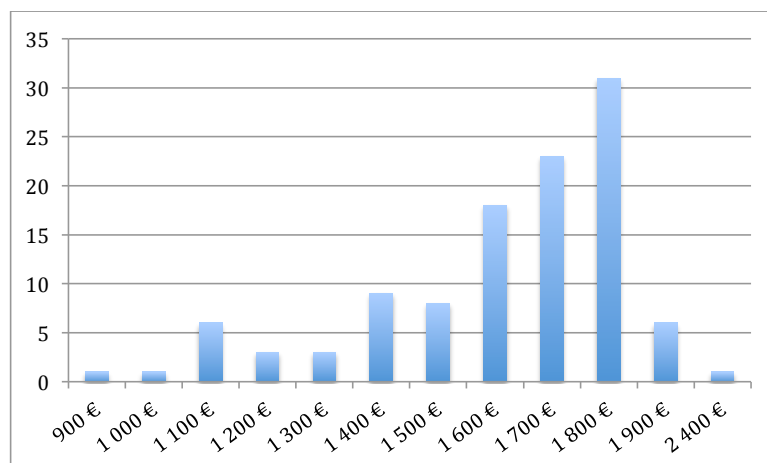
Note : Pour équipement binaural identique le prix unitaire n'est compté qu'une fois

Le prix moyen pour les 11 appareils vendus par Optical Center s'établit à 1402 €. Il résulte de huit appareils vendus dans la gamme des 1300 € et de trois appareils vendus autour de 1600 €.

Les prix du Phonak Audeo Q70

La dispersion des prix du Phonak Audeo Q70 se situe aussi dans la moyenne avec un écart type de 245 €. Malgré une pointe secondaire à 1 100 €, sa distribution suggère une loi de Poisson, avec un maximum autour de 1800 €. C'est ce que montre le graphique ci-dessous.

Figure 7 - Distribution des prix du Phonak Audeo Q70



Note : Pour équipement binaural identique le prix unitaire n'est compté qu'une fois

Les résultats de l'analyse des prix par enseignes du Phonak Audeo Q70 sont très fragiles car cette analyse repose sur des échantillons très faibles. Nous l'avons cependant reportée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 - Prix moyen du Phonak Audeo Q70 selon l'enseigne.

Enseigne	Nombre	Prix moyen
Audition Mutualiste	9	1 474 €

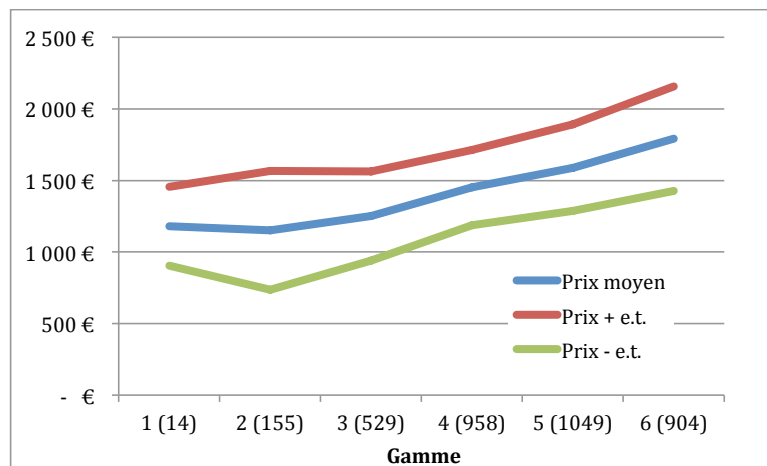
Entendre	7	1 490 €
Audition Conseil	10	1 555 €
Audition Sante	7	1 648 €
Ensemble	111	1 601 €

Note : Pour équipement binaural identique le prix unitaire n'est compté qu'une fois

Les gammes

Selon leur degré de sophistication, les appareils auditifs peuvent être classés dans une gamme. Nous avons établi une gamme de 1 à 6, des modèles les plus simples aux modèles les plus complets. Comme on peut s'y attendre, les prix augmentent avec la montée en gamme. C'est ce que montre le graphique ci-dessous, si l'on excepte la gamme 1 pour laquelle l'échantillon est trop petit.

Figure 8 – Prix moyen et écart-type des appareils auditifs selon le niveau de gamme



Note : Entre parenthèses, la taille de l'échantillon. « e.t. » = écart-type

La dispersion autour du prix moyen fait qu'on trouve des appareils à 1500 € dans chaque niveau de gamme. C'est ce que montre le tableau ci-dessous.

Tableau 7 – Répartition des appareils vendus à chaque niveau de gamme de part et d'autre du prix de 1500 €

Gamme	Nombre	<1500 €	>1500 €
1	14	100%	0%
2	150	79%	21%
3	523	80%	20%
4	951	60%	40%
5	1 040	34%	66%
6	901	25%	75%
Total	3 579	48%	52%

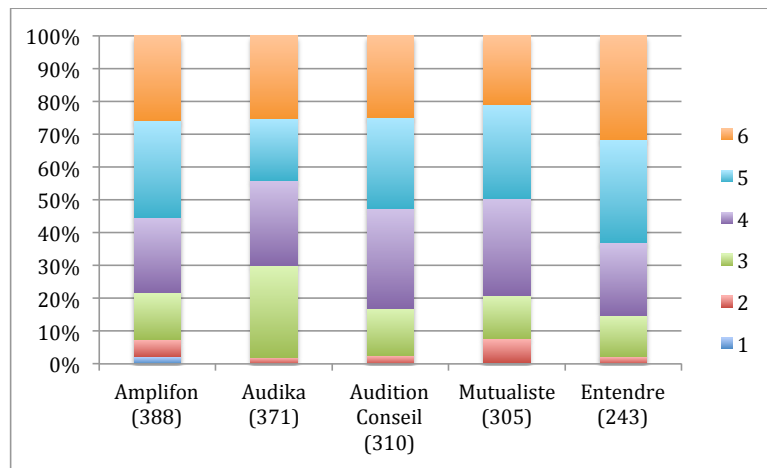
Note : Sont exclus de notre échantillon les 626 appareils pour lesquelles le modèle n'était pas spécifié. Ces chiffres montrent qu'un appareil très haut de gamme sur 4 est vendu à moins de 1500 €, alors qu'un appareil de bas de gamme sur cinq est vendu à plus de 1500 €.

La gamme et les enseignes

En France, la distribution d'appareils de correction auditive est réservée aux audioprothésistes. Ceux-ci peuvent soit être indépendants, soit franchisés sous des enseignes comme Amplifon ou Audika, soit encore regroupés dans un réseau national de centres indépendants sous enseigne commerciale commune comme Audition Conseil ou Entendre.

Selon les enseignes, différents niveaux de gamme sont plus ou moins représentés. C'est ce que montre le graphique ci-dessous dans lequel nous avons présenté les cinq enseignes les plus fréquentes de notre échantillon.

Figure 9 – Répartition en niveaux de gamme des appareils vendus par enseigne

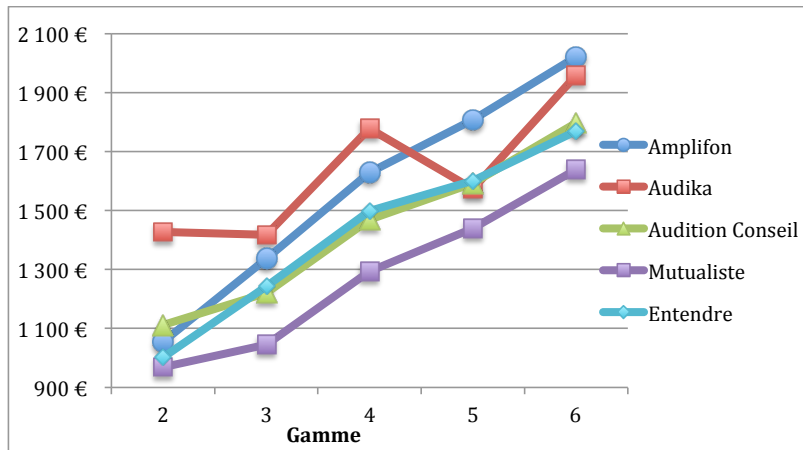


Note : Entre parenthèses, la taille de l'échantillon.

Les appareils très bas de gamme (1 & 2) sont très peu présents chez les enseignes. Les appareils de gamme 3 sont surtout présents chez Audika, alors que Entendre semble se concentrer dans les appareils hauts de gamme (5 & 6).

Les différentes enseignes se distinguent également nettement par leur politique de prix. Nous avons calculé le prix moyen des appareils vendus pour chaque niveau de gamme par chaque enseigne. Les résultats sont présentés dans le graphique ci-dessous.

Figure 10 — Prix moyen des appareils selon le niveau de gamme et l'enseigne



Pour toutes les enseignes, à l'exception d'Audika, les prix montent quand on avance en gamme. À tous les niveaux de gamme, les prix les plus élevés se retrouvent chez Amplifon et Audika. Les prix les plus bas sont chez les mutualistes.

Volumes et prix par enseignes

Nous avons reporté dans le tableau ci-dessous, pour chaque enseigne présente dans l'échantillon, les volumes vendus et les prix ainsi que le reste à charge moyen. Le poids de ces enseignes dans notre échantillon n'est pas très différent de ce que l'on sait des parts de marchés.

Tableau 8 – Volumes et prix par enseigne

Enseigne	Nombre	Prix	Reste à Charge%	Poids dans l'échantillon
Indépendant	1 716	1 592 €	61%	40%
Amplifon	388	1 715 €	65%	9,2%
Audika	371	1 685 €	67%	8,8%
Audition Conseil	310	1 541 €	59%	7,3%
Mutualiste	305	1 353 €	60%	7,2%
Entendre	243	1 583 €	65%	5,7%
Audilab	161	1 527 €	62%	3,8%
Optical Center	145	1 195 €	57%	3,4%
Audio 2000	144	1 385 €	63%	3,4%
Audionova	140	1 635 €	63%	3,3%
Audition Sante	134	1 507 €	64%	3,2%
Afflelou Acousticien	40	1 135 €	56%	0,9%
Vivason	40	1 092 €	36%	0,9%
Conversions	22	1 313 €	50%	0,5%
Grandaudition	20	1 722 €	68%	0,5%
Krys Audio	15	1 488 €	58%	0,4%
Acuitis	14	1 087 €	47%	0,3%
Audioprox	14	1 622 €	58%	0,3%
Coscas Audition	9	1 923 €	64%	0,2%
Atol Audio	7	1 455 €	73%	0,2%
Audio Discount	2	1 490 €	70%	0,0%
Total	4 240	1 554	62%	100%

Note : Pour équipement binaural identique le prix unitaire n'est compté qu'une seule fois de façon à ce que les prix reflètent mieux la politique des enseignes.

Les prix les plus élevés sont ceux des appareils vendus par Coscas Audition, mais, il est vrai, sur un petit échantillon. C'est aussi le cas des appareils vendus par Amplifon et Audika, mais cette fois sur des volumes beaucoup plus importants. On notera que Audition Conseil et Entendre sont des regroupements d'indépendants qui fixent leurs prix seuls sans concertation.

Le cas des enseignes issues de l'optique

Ces dernières années on a assisté, dans le marché de l'audioprothèse, à l'arrivée d'enseignes issues de l'optique. Bien que leur part soit minoritaire dans notre échantillon, seulement 10%, il nous a paru intéressant de comparer leurs prix à ceux du reste de la profession à différents niveaux de gamme. Leurs prix sont en moyenne 18% moins chers. On notera cependant que l'enseigne Grandaudition se distingue du lot par ses prix élevés. C'est ce que montre le tableau suivant.

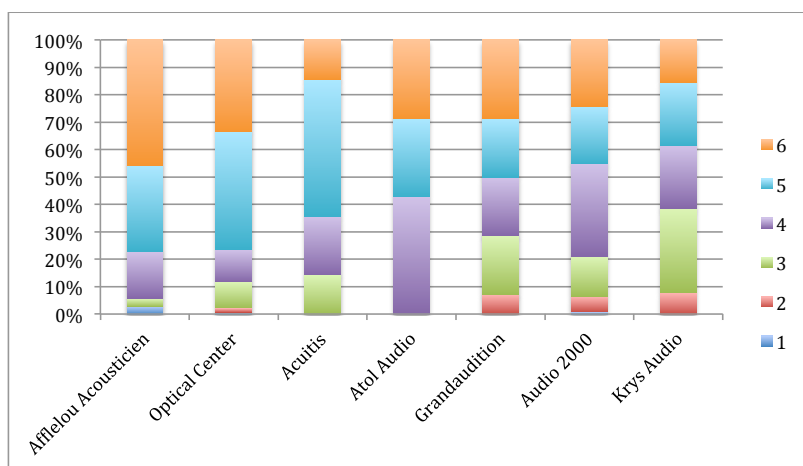
Tableau 9 – Prix moyens des enseignes issues de l'optique

Opticiens	Prix	Échantillon
Acuitis	1 087 €	14
Afflelou Acousticien	1 140 €	39
Optical Center	1 205 €	143
Audio 2000	1 387 €	142
Atol Audio	1 441 €	7
Krys Audio	1 501 €	15
Grandaudition	1 722 €	20
Total Opticiens	1 305 €	380
Autres	1 583 €	3 825
Opticiens %	-18%	10%

Note : « Opticiens % » indique la part des enseignes d'optique dans l'échantillon et la différence moyenne de prix par rapport aux autres audioprothésistes.

Comme le montre le graphique ci-dessous, la position de Grandaudition ne s'explique pas par un choix de gamme. Le haut de gamme semble être la spécialité de Afflelou Acousticien et Optical Center alors que Audio 2000 vend plutôt des appareils de gamme moyenne ou basse.

Figure 11 – Choix de gamme des enseignes issues de l'optique



Le tableau suivant montre que si les enseignes issues de l'optique ont des prix plus bas que ceux du reste de la profession, cela n'est pas dû à un positionnement de gamme. En fait, leur part de marché croît progressivement avec la montée en gamme. Et à chaque niveau de gamme leurs prix sont plus bas. Mais, bien sûr, comme nous l'avons expliqué en introduction, les prix ne disent rien de la qualité du service.

Tableau 10 – Comparaison des prix et des volumes selon les niveaux de gamme entre opticiens et reste de la profession

Gamme	2	3	4	5	6	Total
Volume Opticiens	11	41	76	110	101	339
Volume Autres	139	482	875	930	800	3 226
Part opticiens	7%	8%	8%	11%	11%	10%
Prix Opticiens*	909 €	1 023 €	1 270 €	1 262 €	1 426 €	1 269 €
Prix Autres	1 161 €	1 273 €	1 470 €	1 632 €	1 837 €	1 564 €
Différence de prix	-22%	-20%	-14%	-23%	-22%	-19%

* Note: Grandaudition exclu

Volumes et prix par fabricants

Nous avons reporté dans le tableau ci-dessous, pour chaque fabricant présent dans l'échantillon, les volumes vendus et les prix ainsi que le reste à charge moyen.

Les plus gros volumes de ventes se font sous les trois marques Siemens, Phonak et Oticon et leurs sous-marques qui se détachent nettement du reste et représentent à elles trois plus de 70 % des ventes. Les niveaux moyens de gamme pour ces sous-marques ne dénotent pas d'une stratégie particulière, sinon peut-être pour Biotone que Siemens semble utiliser comme entrée de gamme.

Les prix les plus bas se trouvent en partie dans des marques de distributeurs Acuitis, Optical Center et Audio 2000, mais aussi chez Sonic, Bernafon, ou Biotone. On notera aussi que les produits les plus chers dans notre échantillon sont non-référencés ou de fabricants inconnus.

Tableau 11 – Volumes et prix par fabricant

Fabricant	Nombre	Prix moyen	Niveau de gamme
Acutis*	27	1 152 €	4,7
Audio 2000*	52	1 268 €	4,0
Beltone	271	1 700 €	4,9
Optical Center*	109	1 080 €	4,7
Oticon	1 017	1 564 €	4,5
Oticon-Bernafon	229	1 243 €	3,9
Oticon-Sonic	27	1 298 €	4,5
Phonak	1 646	1 575 €	4,6
Phonak-Unitron	199	1 330 €	4,1
Resound	274	1 677 €	5,0
Siemens	1 728	1 588 €	4,7
Siemens-Biotone	192	1 289 €	3,1
Siemens-Hansaton	141	1 479 €	4,8
Siemens-Rexton	120	1 565 €	4,2
Starkey	652	1 604 €	4,4
Widex	601	1 586 €	4,8
???	7	2 397 €	
Non Référencé	153	1 769 €	
Total	7 445	1 555 €	4,6

Note: * Marques distributeurs

Les remboursements

Le remboursement par la caisse nationale d'assurance-maladie

Les prothèses auditives sont remboursées par l'Assurance Maladie à 60 % sur la base de tarifs officiels, fixés par la Liste des Produits et Prestations (LPP), variables selon l'âge et le handicap et, pour les moins de 20 ans, selon la classe de l'appareil prescrit. Il existe en effet quatre classes (A, B, C, D) d'appareils électroniques correcteurs de surdité, chacune d'entre elles présentant des caractéristiques techniques et des équipements spécifiques. Ces modalités de remboursement découlent de l'arrêté du 18 février 1986 et des textes ultérieurs qui l'ont modifié. Un historique de cette évolution est présenté dans l'encadré « Histoire de la base de remboursement des appareils auditifs »

Les classes d'appareils dans la LPP

Pour les moins de 20 ans, les prothèses auditives sont remboursées à 60 %, sur la base d'un tarif allant de 900 € à 1 400 €, selon la classe de l'appareil.

Pour les plus de 20 ans elles sont remboursées à 60 %, sur la base d'un tarif fixé à 199,71 €, inchangé depuis 1986⁵, quelle que soit la classe de l'appareil.

Pour les déficients auditifs qui souffrent de cécité, quel que soit l'âge, les prothèses additives sont remboursées de la même manière que pour les moins de 20 ans.

Enfin, les frais d'entretien sont pris en charge par l'Assurance Maladie sur présentation des justificatifs de dépenses. Ils sont remboursés à 60 % sur la base d'une allocation forfaitaire annuelle fixée par la LPP à 36,59 € par appareil.

Le tableau de bord élaboré par l'Observatoire donne pour chaque code « affiné » LPP le nombre d'actes, le montant de la dépense présentée au remboursement, le montant de la dépense remboursable et le montant de la dépense remboursée. Les remboursements au titre des audioprothèses se répartissent entre une cinquantaine de codes.

Le tableau ci-dessous donne, pour les 9 principaux postes de dépenses, le code affiné LPP correspondant à chaque libellé LPP. Les codes LPP de ce tableau couvrent 93 % des actes et 99 % des remboursements.

⁵ En dépit de l'inflation générale de 70 % dans la même période selon l'Insee

Tableau 12 – Code affiné LPP & libellé LPP de l'audioprothèse.

Code affiné LPP	Libellé LPP de l'audioprothèse
2316782	Appareil de Classe A, < 20 Ans
2351548	Appareil de Classe A, > Ou = 20 Ans
2325723	Appareil de Classe B, < 20 Ans
2383933	Appareil de Classe B, > Ou = 20 Ans
2355820	Appareil de Classe C, < 20 Ans
2369471	Appareil de Classe C, > Ou = 20 Ans
2355084	Appareil de Classe D, < 20 Ans
2335791	Appareil de Classe D, > Ou = 20 Ans
2340119	Entretien & Réparations, Allocation Forfaitaire Annuelle

À partir des données du tableau de bord de l'Observatoire, nous avons calculé pour chacun de ces codes le prix moyen de l'appareil, la base moyenne du remboursement, le taux moyen appliqué, le montant moyen remboursé et le reste à charge. Ces résultats pour 2013 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 — Par classe d'appareils : Nombre d'actes, et moyennes des prix, bases, taux montants remboursé et reste à charge par acte en 2013.

Audioprothèses : classe d'appareils	Nombre d'actes	Prix moyen	Base*	Taux*	Remboursé	Reste à charge
A, < 20 Ans	116	863 €	498 €	86%	430 €	50%
B, < 20 Ans	21	1 214 €	870 €	88%	764 €	37%
C, < 20 Ans	313	1 398 €	1 168 €	76%	885 €	37%
D, < 20 Ans	22 755	1 696 €	1 378 €	82%	1 136 €	33%
Total < 20 Ans	23 205					38%
A, > Ou = 20 Ans	6 707	660 €	197 €	135%	266 €	60%
B, > Ou = 20 Ans	698	972 €	204 €	94%	192 €	80%
C, > Ou = 20 Ans	23 677	1 194 €	201 €	78%	157 €	87%
D, > Ou = 20 Ans	470 103	1 521 €	201 €	66%	132 €	91%
Total > Ou = 20 Ans	501 185					83%

Note : prix, base, et taux sont calculés par nos soins. * Base = Montant de la dépense remboursable / Nombre d'actes, Taux de remboursement = Montant de la dépense remboursée / Montant de la dépense remboursable

Ces résultats appellent plusieurs commentaires sur les quantités, sur les prix, mais aussi sur les bases et les taux de remboursement.

Le seuil des 20 ans

Les prothèses vendues aux moins de 20 ans ne représentent que 4,4 % du total des prothèses vendues en 2013. Nous avons obtenu exactement le même chiffre pour 2012. Il s'agit pour 98 % d'appareil de la classe D, la plus performante. Pour les personnes de 20 ans et plus, sans doute parce qu'elles ne bénéficient pas de remboursements aussi élevés, la classe D est légèrement moins dominante avec 94 % des appareils vendus et 5% pour la classe C qui est inférieure.

On remarque également que les prix moyens des appareils présentés au remboursement augmentent progressivement quand on passe de la classe A à la classe D, la plus performante. Mais il est curieux qu'à l'intérieur de chaque classe les prix sont de 10 à 50 % plus élevés quand il s'agit de prothèses vendues aux personnes de moins de 20 ans par rapport aux prothèses vendues aux 20 ans et plus. Comme si les audioprothésistes vendaient plus cher des appareils qu'ils savent mieux remboursés⁶. Ce constat est illustré dans le tableau ci-dessous.

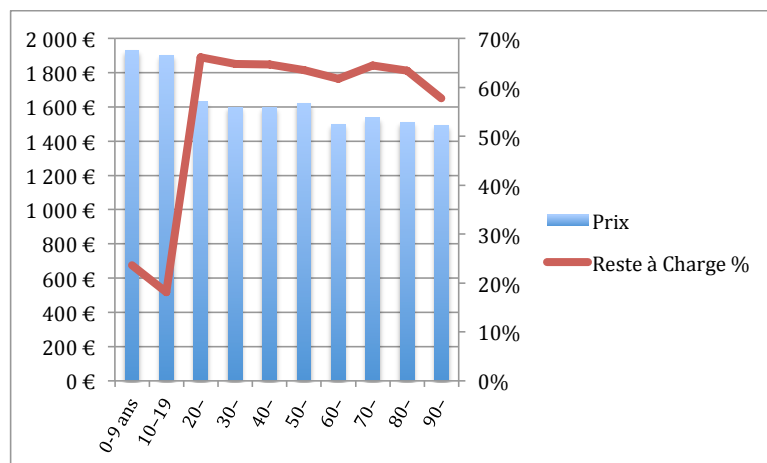
Tableau 14 – Prix de vente des appareils auditifs selon leur classe et selon qu'ils sont vendus à des personnes de moins de 20 ans ou non. Moyennes sur 2012 & 2013.

	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D
Nombre d'actes moins de 20 ans	237	38	711	43 771
Prix moyen moins de 20 ans	956 €	1 292 €	1 417 €	1 692 €
Nombre d'actes 20 ans & +	13 946	1 528	50 705	904 625
Prix moyen 20 ans & +	637 €	966 €	1 225 €	1 530 €
Rapport du prix moyen moins 20 ans / 20 ans & +	1,50	1,34	1,16	1,11

⁶ Une autre explication pourrait être qu'en moyenne l'appareillage des enfants est beaucoup plus coûteux en temps que l'appareillage des adultes. En effet, le prix de vente des audioprothèses inclut de façon indissociable le prix de l'appareil et celui des prestations d'adaptation, de réglage et de suivi prothétique pour toute la durée de vie de l'appareil, au rythme minimum de deux visites par an. Il n'y aurait donc rien de surprenant à ce que, à appareil égal, le prix de la prestation soit plus élevé. Mais il faut noter aussi que, lorsqu'ils sont portés par des enfants, la durée de vie des appareils est réputée plus courte que lorsqu'ils sont portés par des adultes. Seul un accès direct à la base Sniiram permettrait de faire l'analyse de cohorte qui répondrait à cette question.

Ce résultat est confirmé par l'analyse des devis recueillis par Santéclair. Le graphique ci-dessous montre une nette différence entre les prix payés par les patients avant et après 20 ans. Il montre également le saut quantitatif du reste à charge.

Figure 12 - Prix des appareils et reste à charge selon l'âge des patients



Le prix moyen payé par les patients de moins de 20 ans est 24% plus élevé que le prix moyen payé par les autres patients. Passé 20 ans le reste à charge bondit de 18% à 66%.

À l'intérieur de la même classe les audioprothésistes choisiraient-ils pour les enfants des appareils de gamme supérieure ? Pour répondre à cette question nous avons examiné le cas des deux appareils de notre échantillon les plus vendus aux personnes de moins de 20 ans. Il s'agit des appareils Phonak Audeo Q90 et Phonak Bolero Q90/M/P/SP. Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 - Prix de deux appareils Phonak selon qu'ils sont vendus à des enfants ou à des adultes

Age	Phonak Bolero Q90/M/P/SP			Phonak Audeo Q90		
	Nombre	Prix	Reste à Charge	Nombre	Prix	Reste à Charge
0-19 ans	6	1 986 €	23%	8	2 242 €	14%
20 ans +	58	1 881 €	66%	70	1 934 €	66%
Différence		105 €			307 €	
Différence		6%			16%	

Ainsi dans le cas de l'Audeo Q90, le prix moyen pour les enfants est plus de 300€ supérieur à celui pour les adultes. Pour le Bolero Q90/M/P/SP, le prix pour les enfants n'est supérieur que d'une centaine d'euros.

Il apparaît clairement que c'est bien le même appareil qui est vendu plus cher. Cela reflète probablement le fait que le prix de l'appareil ne constitue qu'une fraction du coût de l'appareillage. L'essentiel du coût est celui de la main-d'œuvre pour l'adaptation, les réglages et le suivi du patient pendant toute la durée de la vie de l'appareil.

Le remboursement par la caisse nationale d'assurance-maladie

Le devis normalisé permet d'informer le patient des remboursements auxquels il peut prétendre du moins au titre la caisse nationale d'assurance-maladie. Cette information figure donc dans notre échantillon. Nous avons examiné la distribution des devis selon le montant des remboursements et selon l'âge du bénéficiaire. Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 – distribution des devis selon le montant des remboursements par la CNAM et selon l'âge du bénéficiaire

Remboursement	Tranches d'âge											Total
	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
0€						2	2	7	1			12
119,83 €	1	2	51	140	295	649	1036	994	658	102	1	3929
169,75 €						1						1
179,74 €			1	4	4	19	41	17	7			93
199,71 €				1		7	9	19	3	3		42
500 €		1										1
540 €	25	33			4	1	1					64
582 €			1									1
749,70 €		1										1
750 €									1			1
768 €		1										1
810 €		1										1
840 €	26	38			1							65
900 €	4	1			1	3		2				11
1 190 €		1										1
1 260 €		3										3
1 380 €								1				1
1 400 €	4	6	1							1		12
Total	60	88	54	145	307	682	1094	1034	669	106	1	4240

Comme on pouvait s'y attendre, la très large majorité (93%) des devis concernent des personnes qui ne bénéficient que d'un remboursement de 119,83 €, soit 60% de la base de 199,71 €. Les remboursements pour les patients de moins de 20 ans se répartissent à égalité entre 540 et 840 €, soit 60% des bases de 900 € pour les appareils de classe A et de 1400 € pour les appareils de classe D. Cela représente 2% des devis dans chaque cas. Certains patients sont exemptés du ticket modérateur et reçoivent donc un remboursement égal à la base. C'est le cas de 1% des devis pour les personnes de 20 ans et plus. Les moins de 20 ans sont deux douzaines dans ce cas et se répartissent à égalité entre des prothèses de classe A et des prothèses de classe D.

Remboursement par les complémentaires santé

à l'instar de l'assurance-maladie obligatoire, les complémentaires de santé prennent mieux en charge l'appareillage des enfants que celui des adultes. C'est ce que montre l'analyse du tableau ci-dessous dans lequel nous avons présenté, pour chaque classe d'âge, le prix de l'appareillage, son remboursement par l'assurance-maladie et par la complémentaire, ainsi que le taux de prise en charge et le reste à charge.

Tableau 17 – Prix et prise en charge par les complémentaires santé selon l'âge du patient

Age	Nombre	Prix	CNAM	Complémentaire		Reste à Charge	
				€	%	€	%
0-9 ans	108	1 905 €	737 €	773 €	39%	699 €	21%
10-19 ans	138	1 950 €	776 €	861 €	42%	583 €	16%
20-29 ans	99	1 627 €	146 €	380 €	25%	1 101 €	65%
30	239	1 600 €	122 €	444 €	28%	1 108 €	63%
40	508	1 591 €	129 €	432 €	27%	1 062 €	64%
50	1171	1 614 €	124 €	483 €	30%	1 029 €	62%
60	1945	1 504 €	122 €	448 €	30%	954 €	61%
70	1830	1 542 €	125 €	428 €	28%	1 004 €	63%
80	1217	1 502 €	122 €	432 €	30%	976 €	62%
90	188	1 501 €	136 €	515 €	34%	865 €	57%
100	2	1 685 €	120 €	80 €	5%	1 485 €	88%
Total	7445	1 555 €	145 €	458 €	30%	988 €	61%

Note : les pourcentages indiqués sont les moyennes des pourcentages calculés pour chaque devis, et non le pourcentage des moyennes des remboursements ou des restes à charge.

Le taux moyen de prise en charge par les organismes complémentaires de santé s'établit à 31%, ce qui est conforme aux chiffres avancés par la DREES⁷. L'enquête conduite en 2010 par la DREES révèle cependant une grande différence de couverture entre les contrats individuels et les contrats collectifs, ces derniers pour la plupart liés à l'employeur de l'assuré. Le taux de couverture moyen pour les premiers est de 22%, il atteint 42% pour les seconds. Le fait que dans notre échantillon le taux de couverture se maintient à un niveau constant (30%) au-delà de l'âge des départs à la retraite laisse penser que les retraités, dans leur majorité continuent à bénéficier de contrats collectifs.

⁷ Drees 2014, Les contrats les plus souscrits auprès des organismes complémentaires en 2010, Documents de travail, série Statistiques, n° 191, août 2014, p.38
<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/dt-statistiques-191.pdf>

Le taux moyen de prise en charge par les organismes complémentaires de santé n'est pas significativement différent qu'il s'agisse d'un équipement binaural ou monaural.

La CMUC

Pour les personnes dont les revenus sont trop faibles pour souscrire à des assurances complémentaires, l'État a créé la Couverture Maladie Universelle (CMU) dont les tarifs sont plus avantageux que ceux de la Sécurité sociale.

Depuis 1999, les audioprothésistes avaient l'obligation de fournir aux bénéficiaires de la CMU un appareil de correction auditive pour le prix de 443,63 € entièrement pris en charge par la Sécurité Sociale, au rythme d'un seul appareil tous les deux ans. En mai 2014⁸, les audioprothésistes ont obtenu que le prix auquel ils peuvent vendre leurs « appareils CMU » soit porté à 700 € à raison de deux appareils tous les quatre ans. À cette occasion, le montant du remboursement CMU total est passé à 700 € pour une prothèse ou 1400 € pour deux prothèses lorsqu'un appareillage stéréophonique a été prescrit. Les bénéficiaires de la CMU ont aussi maintenant la possibilité d'avoir deux appareils en même temps, et une garantie de quatre ans.

Le principe des remboursements par la Sécurité sociale n'est pas simple, celui de la CMU l'est moins encore. Il y a d'abord la base, c'est le prix théorique de l'appareil ou de la prestation concernée : 199,71 € pour une prothèse auditive. À cette base la Sécurité sociale applique un ticket modérateur, c'est-à-dire un pourcentage qui reste à la charge de l'assuré : 40% pour une prothèse auditive. Le remboursement pour une prothèse auditive est donc ramené à 119,83 € (= 199,71 € x 60%). Pour ses bénéficiaires, la CMU prend en charge le ticket modérateur (les 40%) à quoi s'ajoute pour certains d'entre eux la « CMU Complémentaire » ou CMUC, un complément que le nouvel arrêté a porté de 243,92 € à 500,29 €. Le remboursement est donc maintenant 500,29 € + 199,71 € (100% de la base) = 700 €. Avant mai 2014, le remboursement était 243,92 € + 199,71 € (100% de la base) = 443,63 €⁹.

Le tableau ci-dessous résume ces calculs.

Tableau 18 – Évolution de la prise en charge des prothèses auditives dans le cadre de la CMUC

	Avant mai 2014	Depuis mai 2014
Base	199,71 €	199,71 €
Taux de remboursement CMU	100%	100%
Complément CMUC	243,92 €	500,29 €
Total	443,63 €	700,00 €
Taux effectif calculé	222%	351%

Source : 6 millions de malentendants n°14 | Juillet 2014, p. 18

Comme nous le voyons dans le tableau ci-dessous, les remboursements au titre de la CMUC représentent aux environs de 2% des actes et plus de 5% des montants remboursés.

Tableau 19 – Remboursements CMUC des appareils auditifs pour les personnes de 20 ans et plus en 2013

	Nombre d'actes	Dépense présentée au remboursement	Dépense remboursable	Dépense remboursée	Prix	Base *	Taux **	Montant remboursé
CMUC	9 335	5,9 M €	2,0 M €	3,7 M €	636 €	214 €	185%	394 €
Non CMUC	493 430	745,1 M €	99,1 M €	64,3 M €	1 510 €	201 €	65%	130 €
CMUC/ Total	1,9%	0,8%	2,0%	5,4%				
Total	502 765	751,0 M €	101,1	68,0 M €	1 494 €	201 €	67%	135 €

Note : prix, base, et taux sont calculés par nos soins. * Base = Montant de la dépense remboursable / Nombre d'actes, **Taux de remboursement = Montant de la dépense remboursée / Montant de la dépense remboursable

Le prix moyen des appareils présentés au remboursement dans le cadre de la CMUC s'établit à 636 €. C'est nettement plus que les 444 € auxquels les audioprothésistes ont l'obligation d'offrir un modèle de base. On peut donc penser qu'ils incitent leurs clients CMU à acquérir des modèles présentés comme plus performants¹⁰. La « dépense remboursable » moyenne par appareil est de 214 €. Ce chiffre, supérieur à 100% de la base, s'explique peut-être par des montants de bases de remboursement supérieurs que l'on trouve parfois dans certains régimes ou un

⁸ Arrêté du 21 mai 2014 relatif aux conditions de prise en charge et aux prix limites de vente des prothèses auditives applicables aux bénéficiaires de la couverture complémentaire en matière de santé. NOR: AFSS1405454A

⁹ Cette débauche de décimales à une explication simple : le passage à l'Euro. En effet, en 1999, on avait fixé un complément de 1600 Francs qui sont devenus 243,92 €.

¹⁰ Ou que certains patients demandent des appareils plus esthétiques que les "gros" contours proposés à ces prix là et sont prêts à payer la différence

cumul avec une exonération du ticket modérateur. En revanche, le montant remboursé qui s'établit à 394 € à la place des 444 € réglementaires s'explique largement par le fait qu'avant 2014 la seconde prothèse achetée avant un délai de deux ans n'était remboursée qu'à 199,71 € (exonération CMU du ticket modérateur, mais pas de couverture complémentaire CMUC). D'après ces chiffres, il y aurait donc 20 % des actes qui correspondraient à une seconde prothèse acquise avant le terme légal de renouvellement.

Si les remboursements CMUC ne concernent que moins de 2 % des achats de prothèses pour les personnes de 20 ans et plus, il est intéressant de noter que cette proportion dépasse 10 % pour la tranche de 20 à 50 ans et qu'elle se maintient à 6 % pour la tranche suivante de 50 à 60 ans. C'est ce que montre le tableau ci-dessous.

Tableau 20 – Part, par classe d'âge, des achats relevant de la CMUC dans l'ensemble des achats d'appareils auditifs pour les personnes de 20 ans et plus en 2013

	Tous actes	dont CMUC	CMUC
[0 – 20 ans [37	18	49%
[20 – 50 ans [26 614	2 880	10,8%
[50 – 60 ans [40 973	2 629	6,4%
[60 – 70 ans [88 869	2 083	2,3%
[70 – 75 ans [59 270	455	0,8%
[75 – 80 ans [83 987	488	0,6%
[80 – 85 ans [93 532	357	0,4%
[85 – 90 ans [72 087	266	0,4%
[90 – 95 ans [31 922	117	0,4%
[95 ans et plus	5 247	28	0,5%
Inconnu	227	14	6,2%
Total	502 765	9 335	1,9%

On notera aussi que les CMUC sont surreprésentés dans les deux lignes du tableau qui correspondent à des erreurs de codage : « [0 – 20 ans [» et « inconnu ».

Encadré : Histoire de la base de remboursement des appareils auditifs

Pour les adultes, le remboursement des appareils de correction auditive découle directement de l'arrêté du 18 février 1986 « Modifiant et complétant le tarif interministériel des prestations sanitaires ».

Cet arrêté contient en annexe une liste d'une centaine d'appareils homologués. « Pour les bénéficiaires âgés de seize ans et plus le tarif de responsabilité [c'est-à-dire la base de remboursement] est égal à 1472,30 F TTC » pour la centaine d'appareils figurant dans l'annexe.

Pour les appareils homologués mais qui ne figurent pas dans l'annexe « quel que soit l'âge du bénéficiaire et l'appareil appliqué, le tarif de responsabilité est égal à 736,15 F TTC », soit la moitié.

Le régime pour les bénéficiaires de moins de 16 ans est différent. Quand ils achètent des appareils figurant dans l'annexe de l'arrêté, ils sont remboursés sur la base du prix attribué à chaque appareil de la liste. Ces prix sont pour la plupart compris entre 3000 et 5 000 Fr, soit entre 450 et 750 € actuels.

Pour les adultes, le remboursement de 1472,30 F a été abaissé à 1310 Fr quand la TVA est passée de 18,6% à 5,5%. Avec l'arrivée de l'Euro, il a été converti à 199,71 € et il est resté inchangé depuis, alors qu'entre 1986 et 2013 l'inflation selon INSEE a été de 70 %.

Une première modification concernant les enfants a été apportée par l'arrêté du 11 octobre 2000 (publication au Journal Officiel du 20 octobre) qui stipule que le remboursement des appareils auditifs pour les enfants est prolongé jusqu'à leurs 20 ans et étendu aux adultes atteints de cécité¹¹.

Il s'agissait sans doute, de la mise en application des préconisations du rapport de juin 1998 de Dominique Gillot : *Le Droit des sourds : 115 propositions : rapport au Premier ministre*.¹²

En 2004, le tarif spécifique à chaque modèle de la liste annexe a été remplacé par quatre tarifs correspondant à quatre classes génériques A, B, C et D dans lesquelles sont regroupés tous les modèles.

¹¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000583971&dateTexte=>

¹² http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/984001595/0000.pdf

Conclusion

Avec le vieillissement de la population, le marché des audioprothèses connaît une forte croissance qui ne pourra que s'accroître dans les prochaines années. Ces perspectives attirent de nouveaux distributeurs et conduisent les organismes complémentaires d'assurance-maladie à s'intéresser à ce secteur jusqu'alors négligé.

Il s'agit d'un marché où le niveau d'information entre acheteurs et vendeurs est fortement asymétrique. Le client paye d'avance un service qui le liera pour plusieurs années à un prestataire, trop souvent choisi au hasard ou sur la recommandation de publicités racoleuses vues à la télévision.

Les pouvoirs publics se sont inquiétés de cette situation. Ainsi le rapport de la Cour des Comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale de septembre 2013 dénonçait-il l'opacité du marché des audioprothèses. Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales : *Évaluation de la prise en charge des aides techniques pour les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées*, d'avril 2013, insistait sur les incohérences et le manque de coordination des différents organismes publics qui prennent en charge une part du coût des prothèses auditives. Malheureusement, l'annexe 5 de ce rapport, qui porte justement sur les prothèses auditives, est restée confidentielle.

Les associations de sourds et de malentendants figurent au nombre des acteurs de ce système. L'Observatoire citoyen du reste charge leur donne un accès à des données dont les volumes dépassent largement ce qu'elles peuvent glaner par leurs enquêtes auprès de leurs adhérents.

Nous avons, dans le présent rapport, montré l'exploitation que l'on peut faire de ces données pour ce qui concerne le prix des appareils auditifs. Mais les prix ne sont qu'un aspect de la question. Un aspect tout aussi important est la qualité du service rendu par les audioprothésistes¹³.

Il y a là le besoin évident pour une enquête qui serait indépendante des fournisseurs.

**Bucodes-SurdiFrance - Bureau de Coordination des Associations de Devenus-Sourds et Malentendants
Union d'associations régie par la Loi de 1901, reconnue d'Utilité Publique par décret du 13 Janvier 1982
Maison des Associations du 18è (boite 83) - 15, passage Ramey, 75018 Paris - SIRET : 420 784 167 000 41
Courriel : contact@surdifrance.org, president@surdifrance.org, <http://www.surdifrance.org>**

¹³ On peut lire à ce propos notre article « Sommes-nous satisfaits de nos prothèses auditives ? » publié dans *6 Millions de Malentendants* de juillet 2014, pp. 16-17 qui donne les résultats de notre enquête auprès de nos adhérents